



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé à une enquête publique en vue de l'établissement des servitudes radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques et les obstacles liés aux centres radioélectriques et aux faisceaux hertziens des communes des départements de la Charente-Maritime.

L'enquête sera organisée du **lundi 16 octobre 2023 (9h00) au mardi 31 octobre 2023 inclus (17h00)** et sera ouverte dans les mairies suivantes :

Angliers	Le Fouilloux	Saint-Clement-des-Baleines
Annepont	Fouras	Saint-Eugène
Archiac	Geay	Saint-Genis-de-Saintonge
Ardillières	Les Gonds	Saint-Georges-des-Coteaux
Ars-en-Ré	La Grève-sur-Mignon	Saint-Georges-du-Bois
Arvert	Le Gué-d'Alleré	Saint-Pierre-La-Noue
Asnières-la-Giraud	Haimps	Saint-Grégoire-d'Ardennes
Aumagne	L'Houmeau	Saint-Hilaire-de-Villefranche
Avy	La Jard	Saint-Hippolyte
La Barde	Jarnac-Champagne	Saint-Jean-d'Angély
Beaugeay	Juicq	Saint-Julien-de-l'Escap
Benon	Lagord	Saint-Just-Luzac
Bernay-Saint-Martin	Landes	Saint-Laurent-de-la-Prée
Berneuil	Landrais	Saint-Léger
Biron	Loire-les-Marais	Sainte-Lheurine
Blanzac-lès-Matha	Longèves	Saint-Mard
Le Bois-Plage-en-Ré	Marennes-Hiers-Brouage	Saint-Martin-d'Ary
Bords	Marignac	Saint-Martin-de-Coux
Bougneau	Marsais	Saint-Martin-en-Ré
Bresdon	Massac	Sainte-Même
Breuillet	Matha	Saint-Palais-de-Négrignac
Breuil-Magné	Médis	Saint-Pierre-d'Amilly
Bussac-sur-Charente	Montguyon	Saint-Pierre-d'Oléron
Bussac-Forêt	Montlieu La Garde	Saint-Romain-de-Benet
Cabariot	Mosnac	Saint-Saturnin-du-Bois
Chadenac	Le Mung	Saint-Sauveur-d'Aunis
Chaillevette	Neuicq	Saint-Savinien
Chepniers	Neuicq-le-Château	Saint-Sulpice-de-Royan
Chevanceaux	Nieul-lès-Saintes	Saint-Vaize
Ciré-d'Aunis	Nieulle-sur-Seudre	Saintes
La Clisse	Nuaillé-d'Aunis	Salignac-sur-Charente
Colombiers	Orignolles	Saujon
Corignac	Essouvert	Siecq

Corme-Royal	Port-d'Envaux	Soubise
La Couarde-sur-Mer	Les Portes-en-Ré	Surgères
Coulonges	Préguillac	Taillebourg
Courant	Puilboreau	Ternant
Cramchaban	Puyravault	Thénac
Échebrune	Rochefort	Tonnay-Charente
Écurat	La Rochelle	La Vallée
Étaules	La Ronde	La Vergne
Fléac-sur-Seugne	Royan	Vouhé
La Flotte	Sablonceaux	Yves
Fontenet	Saint-Augustin	

Le porteur de projet est M. Le Ministre de l'Intérieur, Direction du numérique, Centre à compétence nationale en ingénierie et servitudes, 17 rue du Rempart Saint-Etienne, 31 500 TOULOUSE.

Le préfet de la Charente-Maritime est le coordonnateur de l'enquête publique et en centralise les résultats.

Monsieur Patrice DIETRICH, fonctionnaire DDE en retraite, est nommé commissaire enquêteur, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier **numérisé** (mémoire explicatif et plan (s) associé(s)) afférent à chaque commune, listée à l'article 1^{er} susvisé auprès de la mairie qui le concerne aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur disposera de l'ensemble du dossier constitué des mémoires explicatifs de la liste des communes concernées et des plans associés.

Il se tiendra à la disposition du public aux dates et heures ci-après :

Permanences commissaire enquêteur			
Mairies	adresses	Dates	Horaires de permanence
Lagord	1 rue de la métairie	Jeudi 19 octobre 2023	9h30-11h30
Saintes	Square André Maudet	Mardi 31 octobre 2023	15h00-17h00
Saint-Jean d'Angély	Hôtel de ville	Lundi 16 octobre 2023	10h30-12h30
Saint-Martin-d'Ary	3 route de Royan	Jeudi 26 octobre 2023	16h30-18h00

Pendant toute la durée de l'enquête, les intéressés pourront formuler des observations et les consigner directement par écrit, soit :

- sur le registre principal à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur qui sera ouvert à la mairie de Saintes (siège de l'enquête),
- sur les registres subsidiaires qui seront disponibles dans les mairies de Lagord, Saint-Jean d'Angély et Saint-Martin d'Ary,
- par écrit au siège de l'enquête à l'attention du commissaire enquêteur, à la Mairie de Saintes, Square André Maudet, 17100 SAINTES. Elles seront consultables et annexées au registre d'enquête dans cette mairie siège de l'enquête,
- par messagerie à l'adresse suivante : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois à compter de l'expiration du délai d'enquête pour rédiger un rapport et émettre ses conclusions motivées sur l'établissement des servitudes radioélectriques.

Toute personne pourra prendre connaissance de ces documents dans les mairies concernées et à la préfecture de la Charente-Maritime au bureau de l'environnement ainsi que sur le site internet :

www.charente-maritime.gouv.fr rubrique "publications/consultations du public"